

Avril 2022

L'Écho

Le magazine
de l'Assemblée



Sommaire

4

L'édito de Denis Couvet /
Regard du... Mab France

8

Zoom sur...
Le cadre mondial pour la biodiversité

12

L'actu
des membres

30

Du côté
de la FRB

40

L'agenda



LE MOT DU PÔLE PARTENARIATS SCIENCE SOCIÉTÉ

L'interface que nous construisons chaque jour à vos côtés contribue à renforcer un peu plus encore les liens entre science et société.

À travers ce numéro, nous vous proposons des exemples d'actions de terrain et leur mise en regard des cibles et objectifs du projet de cadre mondial pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à forts enjeux politiques et diplomatiques. Que ce soit l'Unaf et sa force de mobilisation à l'échelle des familles, la Société nationale de protection de la nature (SNPN) qui propose une valorisation de la nature spontanée, ou encore le Grand port maritime de la Guadeloupe qui participe concrètement à la restauration d'écosystèmes coralliens, chacun et chacune participent à intégrer ces objectifs internationaux au sein de leur territoire.

L'édito

Cadre mondial pour la biodiversité : Comment traduire le contexte scientifique des négociations politiques ?

En 1992, la Convention sur la diversité biologique (CDB) fixait un cadre ambitieux. Il s'agissait non seulement de conserver et restaurer la diversité biologique, mais aussi de parvenir à une utilisation durable de ses éléments et à un accès et un partage équitable des bénéfices issus de son utilisation.

Trente ans plus tard, il s'agit désormais de définir des objectifs pour 2050 à la hauteur des enjeux. Ils s'inscrivent dans le cadre de la « théorie du changement », qui rappelle la notion de changement transformateur de l'Ipbes. Pour y parvenir, les ambitions du futur cadre mondial pour la biodiversité sont élargies. En voici deux exemples marquants :

- 1) La première cible explicite que tous les territoires sont concernés par la protection de la biodiversité.
- 2) Le premier objectif stratégique est l'intégrité des écosystèmes et concerne les écosystèmes dits naturels, comme les écosystèmes anthropisés, pour lesquels la multifonctionnalité est fondamentale. Cette ambition concerne au premier chef

l'agriculture. Ce cadre post-2020 peut aider ce secteur à diminuer un certain nombre de vulnérabilités : climatiques, géopolitiques (dont témoigne la situation actuelle en Ukraine), sanitaires. Mais également une dépendance aux énergies fossiles qui nécessite d'être réduite. Dépendance entretenue indirectement à travers le recours à des fertilisants très énergivores et des matières premières notamment fourragères provenant de pays extra-européens. Celle-ci est couplée à l'altération de fonctions écologiques fondamentales pour l'agriculture, telles que la fertilité des sols, la pollinisation, la régulation locale du climat, ou encore le contrôle des ravageurs et des pathogènes.

Ces éléments montrent à quel point la compréhension du fonctionnement des écosystèmes, de la biodiversité, sa protection, sont des enjeux essentiels, pour l'agriculture, les humains et la biodiversité.

En d'autres termes, la biodiversité détient une place centrale dans de nombreuses questions majeures. L'Assemblée des parties prenantes peut

jouer un rôle essentiel dans cette prise de conscience nécessaire, hélas pas assez partagée, ainsi que dans la mise en œuvre de pratiques humaines qui soient en harmonie avec la nature.

À travers la publication récente d'un dossier présentant les 21 cibles du projet de cadre discuté à Genève et sa hiérarchisation en 4 objectifs stratégiques, la FRB, a souhaité en expliciter la substantielle moelle et traduire au mieux le contexte scientifique de ces négociations politiques. Ce travail a été mené dans la perspective d'un appui aux ministères français, la FRB étant le point de contact national scientifique et technique pour la CDB. Différents projets auxquels les parties prenantes de la Fondation sont ou seront associées favoriseront l'alimentation de cette expertise internationale. En développant son expertise notamment sur les risques associés au déclin de la biodiversité et à sa mauvaise gestion, la Fondation alimente cette réflexion et proposera de l'approfondir lors de la Journée FRB 2022, le 2 juin prochain.



Denis Couvet,
Président de la FRB

Regard du...

Mab France

En 1992, la Convention pour la diversité biologique (CDB) était une avancée politique majeure pour la prise en compte du lien entre la diversité du vivant et les activités humaines. Elle intervenait après plus de 20 ans de réflexions dans les cercles scientifiques et internationaux : les premiers fondements du Programme sur l'Homme et la biosphère (lancé par l'Unesco en 1971) avaient été posés à Paris dès 1968, lors de la Conférence de la biosphère.

Un temps bien long pour que diffusent des idées, pour une prise de conscience aujourd'hui encore insuffisante : la biodiversité continue globalement à s'éroder du fait des activités humaines et les données sur les évolutions climatiques ne sont pas meilleures. Il est grand temps de changer de braquet pour inverser ces tendances !

Nombreuses sont pourtant les initiatives d'acteurs privés, ou de collectivités : alimentation locale et bio, transformations de l'urbanisme

avec des lieux de nature, des pistes cyclables et transports en commun, réflexions autour de l'étalement urbain et de la gestion du foncier ; mais aussi éducation à l'environnement et au développement durable, démocratie participative, etc.

En 50 ans, nous avons beaucoup appris de territoires mobilisés en faveur d'un développement favorisant la cohabitation des humains et du reste du vivant. C'est notamment le cas des réserves de biosphère présentes dans une grande diversité de situations géographiques et sociopolitiques du monde. Ces modèles ne cherchent qu'à être confortés et démultipliés et leurs effets systémiques seraient amplifiés s'ils s'inscrivaient dans des paysages nationaux et internationaux plus favorables. En effet, de nombreux financements néfastes à la biodiversité subsistent, des lobbys s'acharnent à défendre des pratiques notoirement destructrices d'espèces ou d'habitats, et des lois inadaptées demeurent.

« Plus que jamais le dialogue entre la science et la société doit être dynamique et nourri, car il doit alimenter en données, en savoirs, en observations critiques de nouvelles trajectoires, forcément complexes. »

Toutes les données scientifiques appellent à des changements transformateurs rapides, à tous

les niveaux de décision, local, national, international. La prise de conscience planétaire est bien là, même si beaucoup reste à faire. Ces changements profonds ne peuvent avoir lieu sans dialogue territorial vivant : organiser et animer la participation locale est indispensable. Plus que jamais les échanges entre science et société doivent être dynamiques et nourris, car ils doivent alimenter en données, en savoirs, en observations critiques de nouvelles

trajectoires, forcément complexes. Le réseau mondial des Réserves de biosphère invite aussi à donner une place plus importante à la jeune génération, à l'impliquer fortement et de façon bienveillante dans les réflexions qui touchent à son avenir (et son présent), en lui donnant des moyens de formation, des lieux de discussion et en l'aidant à porter des propositions. Ce chantier exaltant peut déjà s'appuyer sur de solides fondations !



Catherine Cibien
Directrice du Mab France

ZOOM SUR...

LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ



ANALYSE DU PROJET DE CADRE DE LA CONVENTION POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB) PAR LA FRB

Un cadre international pour des déclinaisons locales ? Alors que se tenait en mars dernier à Genève la dernière réunion de négociation du prochain cadre mondial pour la biodiversité, la FRB publie une analyse du projet de cadre qui y était en pourparlers.

Dans cette publication, la FRB s'est attachée à apporter un éclairage scientifique sur les éléments discutés au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB), en particulier les points anticipés pour les sessions de cette étape de négociation.

En 2019, l'évaluation mondiale de l'Ipbes a suggéré qu'une reconquête de la biodiversité peut être envisagée moyennant des efforts importants, des changements transformateurs, c'est-à-dire des changements profonds de nos modes de vie et

de consommation qui passent par la réorganisation fondamentale des facteurs économiques, sociaux et technologiques qui les régissent. Un cadre mondial doit ainsi faciliter la mise en place de ces changements pour qu'ils se fassent de manière coordonnée aux échelles locales, nationales et globale.

Une revue de la littérature scientifique a été conduite pour évaluer qualitativement la pertinence des cibles et de leurs formulations. Les travaux scientifiques mobilisés dans le cadre de la présente analyse convergent vers le principe global que toute stratégie n'intégrant pas la nécessité de préserver la biodiversité est non durable. Réduire, *via* le cadre mondial, les ambitions issues des préconisations scientifiques quant aux efforts de conservation de la biodiversité (par exemple, les 50 % d'aires protégées) et de changements de nos modes de vie (empreinte écologique dans les limites planétaires), reviendrait à refuser l'objectif de durabilité et par là même, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de développement durable (Blicharska *et al.* 2019, Obrecht *et al.* 2021). Étant donnée l'urgence d'agir face à la dégradation rapide de la biodiversité, l'absence d'accord ambitieux (avant 2030), incluant une mise en œuvre effective, conduirait à des pertes importantes de biodiversité à long terme, bien souvent à cause de considérations trop court-

termistes. Le principe de solidarité intergénérationnelle impose donc la mise en place d'un tel accord, car aucune autre alternative n'existe.

Au fil de ce numéro, nous nous sommes attachés à relier vos contributions aux 21 cibles considérés dans ce projet de cadre mondial. Pour rappel, les cibles 1 à 8 visent à réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité, afin de respecter ses valeurs intrinsèque et instrumentale. Les cibles 9 à 12 portent sur la mise en valeur des contributions de la nature aux populations humaines, par des approches basées sur les écosystèmes ou solutions fondées sur la nature. La cible 13 vise à assurer un accès juste et équitable aux ressources naturelles. Les cibles 14 à 21 portent, elles, sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre du cadre stratégique et traitent des facteurs indirects de perte de biodiversité (modes de production et de consommation notamment). Les trois piliers de la CDB, à savoir protection de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments et partage des avantages, font systèmes et sont tous les trois nécessaires. Un élargissement du partage des avantages pourrait être envisagé au-delà du seul aspect des ressources génétiques, en introduisant notamment le partage des avantages issus de la biodiversité et des services écosystémiques.

[>> Consulter la publication complète.](#)

ORGANISATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET DE CADRE POUR LA BIODIVERSITÉ AVEC LES 4 OBJECTIFS PRINCIPAUX ET LES 21 CIBLES ASSOCIÉES

Retrouvez l'analyse du projet de cadre point par point en cliquant sur les différents objectifs et cibles présentés dans ce tableau. Les cibles présentées ici ont été rattachées aux contributions des acteurs de l'Assemblée des parties prenantes.

OBJECTIF A « Conservation » (Maintenir et restaurer la biodiversité et les écosystèmes)	C1 Planification spatiale
	C2 Restauration
	C3 Aires protégées
	C4 Populations sauvages et domestiques
	C5 Utilisation des espèces sauvages
	C6 Espèces exotiques envahissantes
	C7 Pollutions
	C8 Changement climatique
OBJECTIF B « Utilisation » (Stopper le déclin des contributions de la nature aux humains)	C9 Services matériels
	C10 Agriculture
	C11 Services de régulation
	C12 Villes
OBJECTIF C « Partager équitablement » (Assurer un accès juste et équitable aux ressources naturelles)	C13 Accès et partage des avantages
OBJECTIF D « Mise en œuvre » (Déployer des outils et des solutions durables)	C14 Intégration politique
	C15 Intégration dans les entreprises
	C16 Intégration parmi les citoyens
	C17 Biotechnologies
	C18 Subventions néfastes
	C19 Mobilisation des ressources
	C20 Connaissances
	C21 Participation équitable et droits humains



JOURNÉE FRB 2022

VOUS REPRENDRÉZ BIEN UN PEU DE CDB ?

UN REGARD DE LA RECHERCHE SUR LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ

JEUDI 2 JUIN 2022
09h30-17h30

MAISON DE L'OCÉAN
195, rue Saint-Jacques
75005 Paris

À la veille de la sortie du nouveau cadre mondial de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de deux rapports majeurs de l'Ipbes sur « l'évaluation des valeurs associées à la nature » et « l'utilisation durable des espèces sauvages », la Fondation pour la recherche sur la biodiversité consacra sa Journée FRB 2022 à ce paysage international et ses implications aux niveaux national, territorial et sectoriel.

La Convention pour la diversité biologique (CDB) fixait, en 1992, un cadre ambitieux. Il s'agissait non seulement de préserver et conserver la diversité biologique, mais aussi de parvenir à une utilisation durable de ses éléments, et à un accès et un partage équitable des bénéfices issus de son utilisation.

Trente ans plus tard, il s'agit désormais de définir des objectifs pour 2050 à

la hauteur des enjeux. Cette Journée valorisera le contexte scientifique de ces négociations politiques internationales et mettra l'accent sur l'appropriation de ces enjeux par les acteurs en s'appuyant sur des actions concrètes menées par ces derniers.

[>> Consulter la page de l'événement](#)

Inscriptions obligatoires

un événement labellisé



L'ACTU DES MEMBRES



UNAF

Site internet :

www.unaf.fr

Contact :

Email : vdela_morinerie@unaf.fr

C16

Éviter le gaspillage, pour réaliser des économies et protéger l'environnement

La cible 16 du cadre mondial pour la biodiversité incite à encourager les populations à faire des choix responsables et à ce que des moyens leur soient donnés pour le faire (par l'accès aux informations et à des alternatives pertinentes). La proposition se focalise notamment sur la surconsommation et l'objectif de réduire de moitié (au moins) le gaspillage.

En effet, éviter le gaspillage, c'est une action aux conséquences plurielles. À la fois dans le fait de réaliser des économies, mais aussi dans une démarche de protection de l'environnement. Une consommation alimentaire responsable contribue à limiter la transformation des milieux naturels en terres agricoles.

C'est pourquoi l'Unaf accompagne les familles françaises avec des recommandations ciblées. À cette

occasion, le conseil d'experts s'invitait à table en proposant différents réflexes à adopter en famille (voir encadré ci-dessous).

Cette démarche s'intègre notamment à celle proposée dans le Guide parents « Agir en famille pour la biodiversité : 9 conseils pour avoir un impact positif » présenté dans le précédent numéro.

POUR ÉVITER LE GASPILLAGE

Composer les repas familiaux en utilisant d'abord les produits qui se périment tôt.

Ne servez pas de trop grandes assiettes, mieux vaut se resservir que trop se servir !

Mettez les restes de côté pour plus tard, plutôt que de les jeter.

Source :
Guide Parents « **Agir en famille pour la biodiversité** » Unaf et Humanité & Biodiversité

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ OCCITANIE

Site internet :

www.arb-occitanie.fr

Contacts :

Projet ARTISAN à l'échelle nationale

Email : artisan@ofb.gouv.fr

Projet ARTISAN en Occitanie

Morgane Villetard

Email : morgane.villetard@arb-occitanie.fr

C8

Adaptation au changement climatique : les solutions sont dans la nature

Le climat et la biodiversité sont deux enjeux dont l'interdépendance, historiquement sous-estimée, oblige à aborder ces sujets conjointement.

Or, lorsque les écosystèmes naturels sont préservés, gérés durablement et restaurés, les nombreux services qu'ils rendent contribuent à atténuer le changement climatique (stockage de carbone) et à s'y adapter (régulation des crues, recharge des nappes, rafraîchissement urbain, lutte contre les submersions marines, etc.). C'est pourquoi en 2010, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique recommandait la mise en œuvre des solutions fondées sur les

écosystèmes ; solutions concrètes en faveur de la biodiversité et du climat. En France, le projet Life ARTISAN (2020-2027), piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB) et s'appuyant sur 27 autres bénéficiaires, a pour objectif d'accroître la résilience des territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN). Ce projet se consacre à démontrer l'intérêt de ces solutions et à créer un cadre propice à la généralisation de leurs recours aux échelles locale, régionale, nationale et européenne.

En Occitanie, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) anime le déploiement de ce projet sur son territoire. Cette animation s'articule autour de trois objectifs : favoriser la mise à l'agenda des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature, les faire connaître ainsi que leurs multiples co-bénéfices (sociaux, économiques, etc.) et faciliter leur considération par les porteurs de projet.

Son objectif est de faciliter le partage d'informations, la création de synergies entre les actions portées par les structures membres, voire l'émergence de nouvelles actions. Il est composé de la Région Occitanie, la Direction régionale de l'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Dreal, la

Draaf, l'Ademe, le Cerema, le Conseil départemental du Gers ainsi que le Conseil départemental de l'Hérault.

Par ailleurs, en Occitanie, le Parc naturel régional des Pyrénées-Ariégeoises est également investi dans le projet ARTISAN en tant que site d'expérimentation des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature en milieu forestier. D'autre part, la Fédération des Cuma de l'Aveyron ainsi que le Conseil départemental du Gers sont accompagnés par Solagro, bénéficiaire du projet ARTISAN, dans l'élaboration d'un plan d'adaptation favorisant ces solutions dans les activités agricoles de leur territoire.

Plus d'informations :

- Le projet **Life ARTISAN** ;
- Les **productions** du projet ;
- Le **projet ARTISAN** à l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie ;
- Le **projet ARTISAN** au Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;
- Le **Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature**, publié en juin 2020.

LE COIN DES NATURALISTES

À quel habitant du désert appartient cette trace ?

La réponse du numéro précédent était :
Le loup gris (*Canis lupus*)

POUR APPROFONDIR...

SOLUTIONS CLIMAT : ATTENTION AUX IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Face à l'urgence, les mesures prises pour l'atténuation du changement climatique doivent être évaluées en fonction de leurs avantages et de leurs risques globaux et non pas seulement selon leur bilan carbone.

Les mesures destinées à faciliter l'adaptation au changement climatique peuvent par exemple entraîner des conséquences préjudiciables et imprévues pour la biodiversité.

De même, le contexte politique autour de l'acceptation sociale des éoliennes en France, sujet récurrent de certaines politiques, démontre l'importance d'intégrer dans la déploiement de ces aménagements l'évaluation des impacts sociaux.

[Consulter l'article complet](#)



SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE (SNPN)

Site internet :

www.snpn.com

Contact : Rémi Luglia

Email : remi.luglia@snpn.fr

C1 C3

L'enjeu de notre temps : prendre en considération l'altérité du vivant au sein de l'écosphère

Pour la SNPN, la notion de nature est intimement constituée par la conscience de l'altérité des différents éléments la composant. Elle implique le respect de la diversité du vivant, ainsi que celui de sa spontanéité, ce qui signifie garantir aux autres qu'humains les conditions permettant d'exister de façon satisfaisante.

Si les êtres humains appartiennent bien à l'écosphère, ils exercent désormais une action telle qu'ils la transforment en profondeur, en dégradant sa diversité, ses fonctionnalités et les réseaux écologiques, en limitant l'expression spontanée du vivant, en remettant en cause ses capacités adaptatives et évolutives, en réduisant les espaces non ou peu soumis aux influences anthropiques : l'écosphère devient une technosphère.

La principale question, déterminante et englobante, est la durabilité

des anthroposystèmes (socio-écosystèmes), qui implique de co-construire, avec les acteurs socio-économiques, une trajectoire d'amélioration de leur résistance et de leur résilience.

Réduire les pressions anthropiques pour laisser plus d'espace à une nature spontanée, diversifiée et mieux respectée implique d'importants changements sociétaux. Cela passe par la protection d'espaces peu anthropisés, vastes et variés, reliés entre eux, mais aussi par l'extension des actions de protection aux espaces plus ou moins anthropisés qui entourent les aires naturelles protégées. Il convient d'agir sur la trajectoire des territoires et peser, par la médiation et la sensibilisation des populations et des acteurs, par l'implication dans la gouvernance locale, sur les causes des dysfonctionnements actuels et à venir des écosystèmes des espaces naturels protégés et des socio-écosystèmes qui les environnent et les incluent.

En ce qui concerne les espèces menacées, il est prioritaire de mettre en place des mesures de protection pour conforter leurs populations et surtout protéger leurs habitats. Les considérations scientifiques doivent primer sur toute autre pour sauvegarder ces espèces.

La conservation de la « nature ordinaire » doit être une priorité systémique, car il est possible de

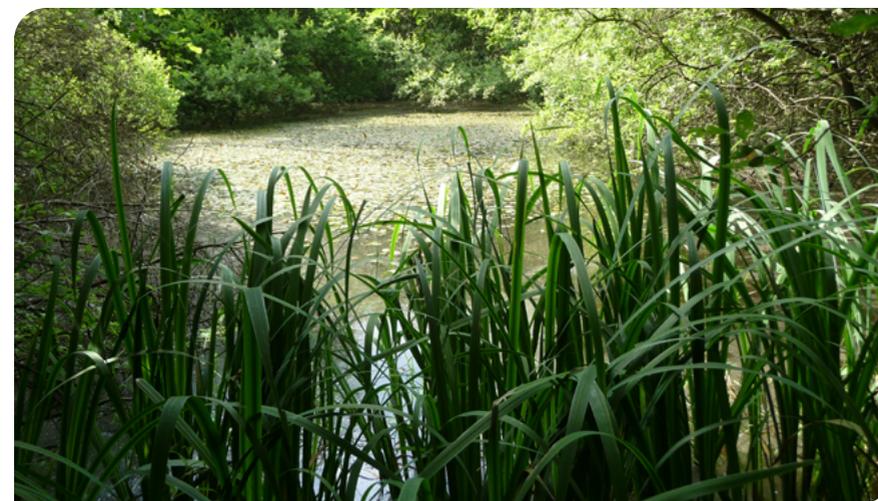
faire exister des anthroposystèmes qualitatifs aussi bien pour les humains que pour les autres qu'humains à condition : de diminuer drastiquement l'utilisation de pesticides et d'intrants ainsi que les pratiques visant à une intensification de la production agricole au sens large ; de réduire l'artificialisation des sols et d'enclencher une renaturation des espaces anthropisés, y compris les espaces d'agriculture intensive ; d'accepter de laisser plus de place partout à une nature spontanée et diversifiée ; et de favoriser sa circulation en réduisant sa fragmentation.

Deux facteurs-clés de réussite :

1) Pour réaliser ces nécessités, il est important d'anticiper les changements environnementaux et écosystémiques en incitant et en

accompagnant des changements sociétaux par un engagement résolu dans des dynamiques de sobriété, par l'amélioration de la résistance et de la résilience des anthroposystèmes, notamment par les « solutions fondées sur la nature », par la constitution d'un réseau d'espaces protégés privés et citoyens.

2) Il est par ailleurs essentiel d'agir sur les représentations et les pratiques des sociétés, pour sortir de l'opposition humain/nature en favorisant et en popularisant une cohabitation avec des bénéfices mutuels. La médiation scientifique, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement pour tous, la découverte de la nature, la diffusion de connaissances naturalistes sont des outils indispensables pour réaliser, favoriser et accompagner le retour d'une nature plus spontanée.



SEMAE

Site internet :

www.semae.fr

Contact : Patricia Guillamot

Email : patricia.guillamot@semae.fr

C9 C10

Protéger, enrichir et diffuser la biodiversité, axe du projet stratégique de Semae

La biodiversité est à la fois matériau et finalité de la filière semences et plants. Cette filière qui crée chaque année plus de 500 variétés a la nécessité de faire vivre toutes ses composantes, aux niveaux international, national et des territoires. Les sélectionneurs se préoccupent historiquement de conserver, caractériser, utiliser les ressources génétiques françaises et les rendent accessibles.

Au sein du projet stratégique de Semae, le volet « Diffuser la biodiversité » a pour objectif de soutenir la conservation et la diffusion de la biodiversité à travers différentes actions :

1) La promotion dans le monde du système de propriété intellectuelle Upov (Union internationale pour la protection des obtentions végétales), qui évite la privatisation du vivant, à travers l'exception de sélection, tout en permettant une juste rémunération des efforts de recherche.

2) Un soutien au Tirpaa (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) dont l'objectif est de conserver et fournir un accès facilité à plus d'un million d'accessions de matériel végétal aux agriculteurs, sélectionneurs et scientifiques et de s'assurer qu'il y ait un partage des avantages équitable, sachant que l'accès facilité de tous à ces ressources est un avantage en soi. Le Tirpaa est un engagement des États qui consiste à placer les ressources de 64 genres/espèces cultivés principaux – représentant plus de 80 % de notre consommation de produits végétaux – comme biens communs mis à la disposition de tous, pour des usages précis (recherche, sélection, formation). Semae est le premier contributeur, non gouvernemental, au Tirpaa, à travers sa contribution annuelle de 175 000 euros.

3) Semae, avec huit acteurs du monde des ressources génétiques végétales, a contribué au lancement en avril 2021 du Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité des espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages (hors arbres forestiers).

L'objectif de ce Fonds est de préserver sur le long terme cette biodiversité afin d'éviter toute perte irréversible de ce patrimoine vivant, source d'innovation pour l'avenir.

Les producteurs, les consommateurs et les citoyens sont sensibles aux enjeux de la biodiversité, qu'il s'agisse de celle qui pourrait disparaître, de celle qui est cultivée et de celle qui est dans nos assiettes. Semae, interprofession agricole dans le domaine des semences et plants, se positionne pour soutenir l'amplification des actions favorables à la biodiversité, mais également pour lever les obstacles à l'utilisation et la diffusion de la biodiversité.



PIERRE FABRE

Site internet :

www.pierre-fabre.com/fr

Contacts :

Claire Mazars

Email : claire.mazars@pierre-fabre.com

Stéphane Laclau

Email : stephane.laclau@pierre-fabre.com

C13

Partage juste et équitable : un point sur les réglementations d'accès

Les utilisateurs d'éléments de la biodiversité, comme Pierre Fabre font face à de nombreux défis, tels que l'utilisation durable des ressources du vivant, tout en garantissant sa préservation et le respect de la souveraineté des pays fournisseurs. C'est pourquoi, pour cette contribution, Pierre Fabre a choisi de présenter le cadre législatif dans lequel elle exerce ses missions.

Selon le mécanisme établi par la Convention sur la diversité biologique, les avantages générés par une utilisation durable des éléments de la biodiversité seront utilisés pour sa préservation. L'adoption de la Convention a mis fin à l'accès et l'utilisation historiquement libres des ressources génétiques, en les plaçant sous la souveraineté des pays. Elle prévoit en plus le respect,

la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles associées à ces ressources détenues par les communautés autochtones et locales, qui sont sources de précieux enseignements concernant leurs propriétés et leur usage potentiel pour la recherche ou dans le domaine industriel avec le développement de nouveaux produits (pharmaceutiques, alimentaires, cosmétiques, semences, etc.).

Le Protocole de Nagoya, adopté en 2010, est venu compléter les dispositions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et supporter ses trois objectifs. Selon le cadre juridique international, l'accès aux ressources génétiques en vue d'une utilisation est soumis à l'autorisation préalable du pays fournisseur (communément appelé « Consentement préalable donné en connaissance de cause ») et au partage des avantages découlant de leur utilisation (aussi appelé Conditions convenues d'un accord commun) dès lors que le pays fournisseur a fait le choix de réguler cet accès. C'est ce que l'on appelle l'Accès et le partage des avantages (APA).

En pratique, il n'est donc plus possible d'utiliser à des fins de R&D le patrimoine naturel et les éléments issus de la biodiversité, sans l'accord préalable du pays fournisseur, et sans contrepartie. Inversement, les pays fournisseurs sont tenus de mettre en place des conditions facilitant l'accès

aux ressources et de ne pas imposer de mesures contraires aux objectifs de la CDB.

Ces instruments juridiques internationaux s'appliquent aux États qui s'engagent, en les ratifiant, à mettre en œuvre des mesures législatives, administratives ou de politique générale relatives à l'APA. Ces mesures voient le jour progressivement sans harmonisation, dans un contexte

international en pleine évolution. En France, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, est la loi nationale d'application du Protocole de Nagoya. Le règlement européen N°511/2014 (10) vient en complément fixer un cadre commun aux États membres et aux utilisateurs menant des activités de R&D sur le territoire de l'Union européenne.

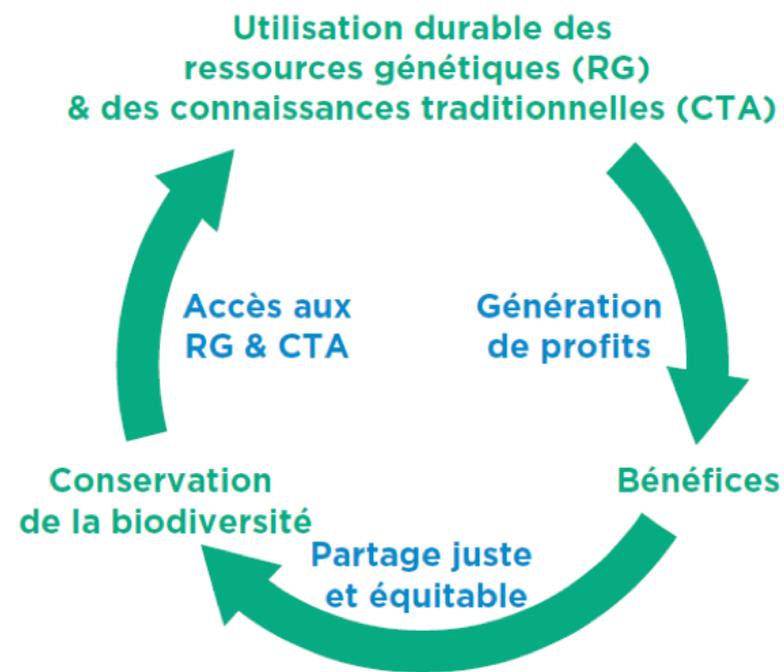


Figure : Cercle vertueux de l'utilisation durable des ressources sous le cadre réglementaire de la CDB.

L'utilisation des ressources du vivant est définie comme les activités de recherche et développement sur la composition génétique et/ou biochimique des ressources génétiques (RG), notamment par l'application de la biotechnologie.

MAB FRANCE

Site internet :

<https://www.mab-france.org/fr/>

Contact : Christine Herve

Email : christine.herve@inrae.fr

C1 C14

Des projets de territoires pour concilier l'Homme et la nature :

Au début des années 1970, le programme *Man And the Biosphere* (Mab) initié par l'Unesco est un projet scientifique intergouvernemental porteur de grandes ambitions dans le

domaine environnemental. Initialement organisé autour de 14 projets thématiques internationaux déclinés en fonction des grands écosystèmes, sa mise en œuvre est venue progressivement s'appuyer, localement, sur des territoires appelés « Réserves de biosphère » définis comme des sites modèles d'étude et de démonstration des approches intégrées de la conservation et du développement.

En France, il existe 16 réserves de biosphère, chacune relevant de l'élaboration d'un projet de territoire porté par les acteurs locaux, soumis au Conseil international de coordination du Mab pour leur désignation. Combinant des objectifs



de conservation, de développement durable, à des missions de surveillance, de recherche et d'éducation en association étroite avec des acteurs locaux, leurs conceptions passent par la participation et la mobilisation de l'ensemble des structures et acteurs intervenant sur la zone géographique.

Afin de renforcer ces compétences dans le monde gestionnaire, une formation spécifique, le master MAB au sein du parcours « Biodiversité, écologie, évolution » est proposée à l'Université de Toulouse par une communauté de chercheurs engagés sur les problématiques science-société. Les gestionnaires

des réserves de biosphère ont donc pour rôle d'accompagner les acteurs du changement, de devenir des « influenceurs » des territoires. Ainsi, la place de la recherche dans ces dispositifs mériterait d'être largement confortée, lieux d'interface qui pourraient aider à co-construire des questions de recherche avec les gestionnaires et organiser la diffusion de résultats vers les acteurs pour enclencher des changements transformateurs. Actuellement personne, ou si peu, n'est vraiment investi dans ces missions. À ce constat déjà ancien, ne serait-il pas temps de répondre face à l'urgence extrême des défis environnementaux à relever ?

CDC BIODIVERSITÉ

Site internet :

www.nature2050.com

Contact : Suzanne Rihal

Email : suzanne.rihal@cdc-biodiversite.fr

C1 C8

De Rio aux Solutions fondées sur la nature, l'ambition du Programme Nature 2050

Si la Convention de Rio et les objectifs qu'elle affichait, il y a désormais près de trente ans, n'ont pas permis d'enrayer l'irrépressible érosion du vivant, le cadre d'action qu'elle établissait alors, et l'architecture conceptuelle qui s'y associait, se sont inscrits de manière pérenne dans l'approche des mécanismes de conservation de la diversité biologique pour de nombreux acteurs. Absentes en tant que telles de la Convention de Rio en 1992, et à peine mentionnées au sein des Objectifs d'Aichi, le rôle stratégique des Solutions fondées sur la nature (SFN) tant dans l'action en faveur du vivant que dans l'action en faveur du climat a été peu à peu reconnu à l'issue, notamment, du Congrès mondial de la Nature en 2016, Hawaii. Aujourd'hui, les récents travaux conjoints du Giec et de l'Ipbes en décembre 2020, tout comme l'avant-projet du prochain cadre mondial pour la biodiversité laissent à croire que ces solutions occuperont une place de

plus en plus importante au sein des objectifs internationaux et nationaux.

C'est sur la base de ces constats que s'est formé le Programme Nature 2050, dirigé et animé par CDC Biodiversité. Né du nécessaire renforcement des capacités d'action par la mobilisation des ressources (expertise scientifique, gestion, financement de l'action), il a construit son approche en appui des politiques publiques nationales relatives à la transition écologique, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique, tout en restant un outil de financement privé.

Ne limitant pas son action aux seules aires protégées, le Programme s'inscrit dans l'architecture initiale de la CDB et s'attache à accompagner ou initier des projets qui traduisent de manière territorialisée une contribution à un besoin sociétal s'appuyant sur les services que procurent les écosystèmes et présentant des bénéfices pour la conservation et le renforcement de la diversité biologique. Il travaille au développement et à la protection de bouquets de services écologiques (atténuation du changement climatique et adaptation des écosystèmes et des territoires au changement climatique) ayant en leur cœur l'intégrité du vivant, en veillant notamment à respecter les principes d'une gestion patrimoniale et multifonctionnelle et en accompagnant ces projets à long terme.

POUR APPROFONDIR...

Aménagement urbain et évaluation des services écosystémiques en Île-de-France : le projet Idefese

L'argumentaire par les services écosystémiques, notamment dans les documents d'aménagement est facilement appropriable par des acteurs peu sensibilisés. Ainsi, disposer d'indicateurs de services écosystémiques à l'échelle des territoires permettrait d'améliorer l'évaluation des décisions d'aménagement, en particulier si ces indicateurs sont cartographiés sur le territoire à des échelles fines (ex. échelle communale ou départementale par exemple).

>> [Consulter l'article complet](#)



GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE

Site internet :

www.guadeloupe-portcaraibes.com

Contact : Nadia Proia

Email : N-PROIA@port-guadeloupe.com

C12

La restauration corallienne : Solution fondée sur la nature pour protéger la côte

Les Solutions fondées sur la nature sont définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature comme : « *des actions visant à protéger, gérer durablement et restaurer les écosystèmes naturels et modifiés qui répondent aux défis sociétaux de manière efficace et adaptative, tout en apportant des avantages en termes de bien-être humain et de biodiversité* ».

Les milieux naturels côtiers jouent un rôle indéniable dans la protection du littoral (contre l'érosion et la submersion marine), mais aussi

dans l'atténuation du changement climatique. Les récifs coralliens protègent les côtes en absorbant et en dispersant une partie importante de l'énergie des vagues qui, autrement, serait transmise à terre. Cela se produit principalement par la friction du fond lorsque les vagues traversent les récifs (Kramer, 2016).

Grâce au projet **Life Adapt'Island**, piloté par le Grand port maritime de la Guadeloupe, la préservation des milieux naturels côtiers et de leurs fonctions écologiques intrinsèques, proposées comme Solutions fondées sur la nature, favorisera le maintien de certains services écosystémiques capables d'atténuer les effets du changement climatique.

La stratégie adoptée intègre la problématique de conservation de deux espèces de coraux menacées : *Acropora cervicornis* et *Acropora palmata*. De par leur croissance relativement rapide, ces deux espèces de coraux branchus n'ont pas d'équivalent dans la région caraïbe (*Acropora Biological Review Team, 2005*). L'espèce *Acropora palmata* qui

présente une morphologie robuste est considérée comme l'une des espèces historiques de coraux « bâtisseurs » majeures des récifs caraïbes (Goreau, 1959 ; Bak 1975 ; *Acropora Biological Review Team 2005*). L'espèce *Acropora cervicornis* quant à elle, contribue à la résilience des communautés récifales grâce à sa structure morphologique très complexe qui joue le rôle de support pour la biodiversité des récifs coralliens.

Le Grand port maritime de la Guadeloupe dispose actuellement de deux fermes à coraux disposées sur deux sites choisis pour leurs qualités environnementales. Les spécimens produits sont destinés à être réintroduits dans le milieu naturel pour renforcer les populations naturelles.

POUR APPROFONDIR...

Les récifs coralliens cernés par les impacts anthropiques et les changements globaux

Les écosystèmes menacés par des facteurs de pressions globaux et locaux nécessitent des politiques de protection et de gestion fortes et raisonnées à l'échelle du territoire. Une étude qui permettra peut-être de cartographier pour la première fois des zones vulnérables aux activités humaines.

[>> Consulter l'article complet](#)



LES MOTS CROISÉS

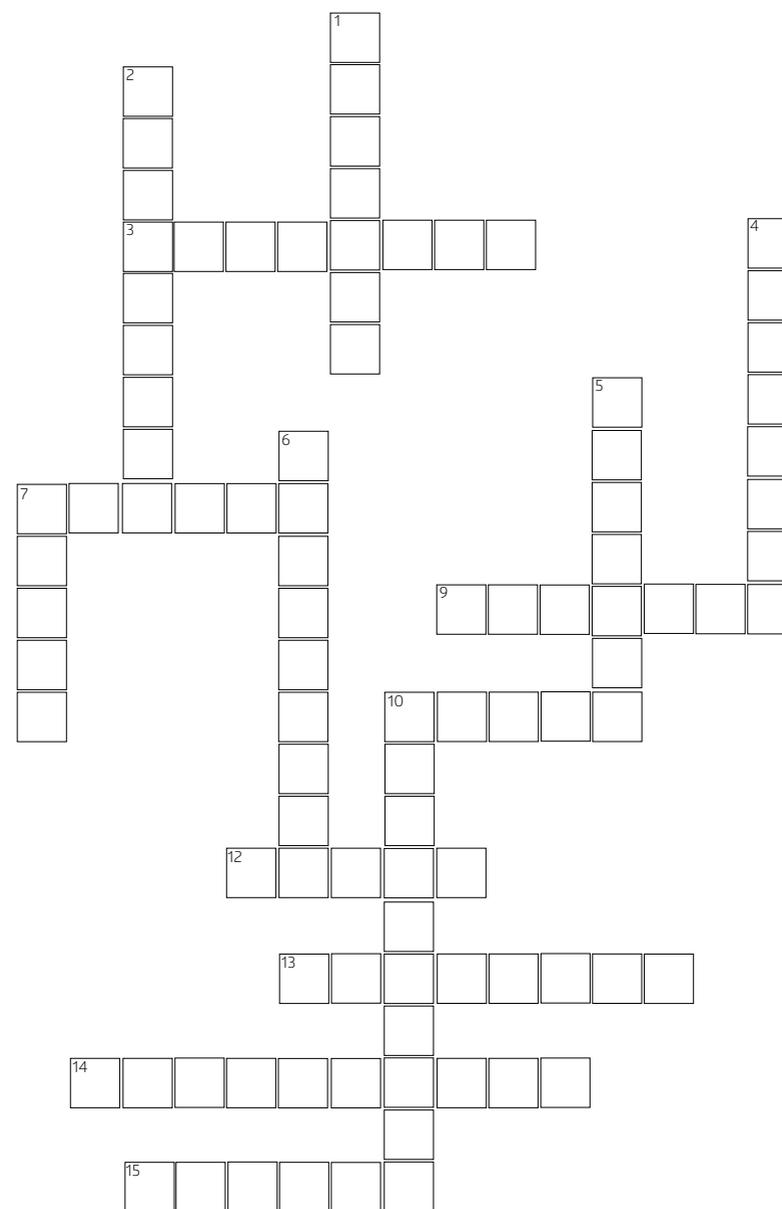
Horizontal

- 3** Trop de nutriments, c'est une menace pour les écosystèmes et la santé.
- 7** Reconnaissable par son corselet noir, il menace osmies et autres pollinisateurs.
- 9** Qui présente une certaine stabilité et rime avec étable.
- 10** Se présente comme indispensable à la Joconde, au vélo, en passant par Robert Frank.
- 12** Édifice vivant dont les fonctions s'étendent de nurserie à rempart contre les vagues.
- 13** Souvenir de TP de chimie, résultat d'un mélange homogène et source de satisfaction face à un problème.
- 14** Qui est issu du sol où il habite.
- 15** Qualifie une zone ou une saison.

Vertical

- 1** Étendue de territoire couverte par le regard, un regard que l'on espère contemplatif.
- 2** Concept émergeant sous les réflexions d'un certain Lamarck, constituant le vivant.
- 4** Au tennis, j'annonce la victoire !
- 5** Entre richesse et connaissance, il se veut équitable.
- 6** Qualité autant en voie d'extinction que le kakapo.
- 7** Se cache derrière l'arbre.
- 10** Activité de prélèvement de ressources naturelles et qui rime avec rilette.

Retrouvez la solution du numéro précédent ! →



DU CÔTÉ DE LA FRB



PÔLE PARTENARIATS SCIENCE SOCIÉTÉ

Contact : Martin Plancke

Email : martin.plancke@fondationbiodiversite.fr

Avant-première :
**La fabrique des pandémies :
Préserver la biodiversité
c'est protéger notre santé**



Mercredi 27 avril 2022

À 18h45,

En présence de la réalisatrice du film
Marie-Monique Robin

Maison de l'Océan
195, rue Saint Jacques
Paris 5e

[Inscription obligatoire](#)

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité a le plaisir de vous inviter à l'avant-première du film-documentaire « La fabrique des pandémies », réalisé par Marie-Monique Robin avec la complicité de Juliette Binoche et la contribution scientifique de Serge Morand (CNRS).

Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comptait une nouvelle maladie infectieuse tous les quinze ans jusqu'en 1970, le rythme est d'aujourd'hui de une à cinq par an. À 70 %, il s'agit de zoonoses, c'est-à-dire des maladies présentes chez les animaux avant de se transmettre et de se développer chez les humains.

Quels sont les mécanismes à l'œuvre ?
C'est à cette question que « La fabrique des pandémies » répond, en donnant la parole à une vingtaine de scientifiques. Réunis pour la première fois dans un film, ces chercheurs et chercheuses travaillant sur les cinq continents offriront une vision d'ensemble pour pouvoir engager l'action aux niveaux local, national et international. Leur constat est sans appel : si nous ne nous attaquons pas aux causes des « nouvelles pestes », les pandémies prendront le pouvoir sur nos vies et le coût – financier, humain et écologique – sera colossal.

Plus d'informations :

Consulter la [page de l'événement](#) et le [dossier de presse](#) du film.

• Cesab

Contact : Marie-Claire Danner

Email : [marie-claire.danner@
fondationbiodiversite.fr](mailto:marie-claire.danner@fondationbiodiversite.fr)

La conservation sur des espaces surdimensionnés et le déclin de la faune sauvage et du tourisme dans les savanes d'Afrique centrale



Stopper l'érosion de la biodiversité nécessite d'agir à tous les niveaux. Les actions de conservation sont indispensables et elles sont souvent mises en avant comme enjeu majeur en matière de protection de la biodiversité dans les diverses stratégies nationales, européennes et internationales. Néanmoins, ces politiques, comme le démontrent bien les travaux du groupe **FRB-Cesab Afrodrivers**, peuvent être un échec si elles consistent uniquement à étirer la conservation dans les espaces sans en avoir les moyens économiques et politiques.

Elles doivent donc être accompagnées d'une part par des actions de restauration des milieux et fonctions écosystémiques, utilisant autant que possible des Solutions fondées sur la nature et, d'autre part, par des efforts constants et renforcés pour réduire les pressions pesant sur la biodiversité, et notamment les subventions perverses, impliquant tous les acteurs et décideurs à l'origine de ces pressions.

Lorsqu'en 2010, les gouvernements du monde se sont engagés à augmenter la couverture des aires protégées à 17 % de la surface terrestre mondiale, plusieurs pays d'Afrique centrale avaient déjà instauré la protection de 25 % de leurs savanes à des fins de conservation.

Pour évaluer l'efficacité de ces outils, des chercheurs du projet Afrodrivers, financés par la FRB au sein de son centre de synthèse, ont analysé les résultats de 68 enquêtes menées dans les sept principaux parcs nationaux de savane d'Afrique centrale (1960-2017) ainsi que les informations sur les pressions potentielles impactant la population de grands herbivores (pluviométrie, nombre de gardes) et sur le nombre et les revenus des touristes. Dans six des sept parcs, les populations sauvages de grands herbivores ont considérablement diminué au fil du temps, parallèlement, le nombre de têtes de bétail a augmenté et le tourisme, pilier d'une industrie faunique locale autrefois florissante, s'est effondré. Le parc

national Zakouma (Tchad) s'est démarqué parce que ses grandes populations d'herbivores ont augmenté, une augmentation qui est positivement corrélée avec les précipitations et le nombre de gardes, démontré ici comme un indicateur de conservation pertinent. Avec la baisse des revenus et l'insécurité croissante, les gouvernements ont trop peu de ressources pour protéger les vastes zones que représentent les parcs et faire respecter les limites des zones protégées. « Les gouvernements de ces pays sont débordés et essaient de faire plus que ce qu'ils peuvent faire », a déclaré Paul Scholte, auteur principal de l'étude et directeur du programme Gouvernance et gestion durable des ressources naturelles à Comoé et Taï, deux parcs nationaux de Côte d'Ivoire. « Et la réalité est que l'augmentation des zones sous conservation, en Afrique centrale, pousse les pays à assumer plus qu'ils ne peuvent assumer, alors que la communauté internationale ne leur a pas donné les ressources nécessaires pour s'aligner sur les réalités du terrain. »

La prochaine réunion de la Convention sur la diversité biologique prévue en avril 2022 suggère d'augmenter les

zones de conservation pour couvrir 30 % de la surface terrestre de la planète. « L'objectif est noble », a déclaré M. Scholte, « mais sans financement pour soutenir ces objectifs, la plupart des pays à faible revenu ne pourraient pas réussir ». Pour faire face au dilemme que représentent l'expansion des aires protégées et la baisse des moyens de gestion, les auteurs proposent d'augmenter les financements, d'améliorer la gestion et de concentrer les actions sur des zones plus petites pour sauver la faune dans les savanes d'Afrique centrale. « Il ne s'agit pas de doubler ou de tripler le financement pour qu'il soit efficace. Il faudrait 10, 15 ou même 20 fois plus de fonds par an pour les budgets de ces parcs. », d'après Paul Scholte. « C'est énorme, et nous savons tous que ce n'est pas réaliste. Donc, nous disons que nous devrions en prendre conscience, le reconnaître, et concentrer ces ressources limitées sur des zones viables et qui pourraient avoir un plus grand effet sur la conservation des populations de grands herbivores en Afrique centrale ».

Plus d'informations :

>> Consulter la [page du projet](#)

Biodiversité : au-delà des surfaces à protéger, comment et par qui doit se faire sa conservation ?



Communauté Kahana, Koolauloa, Oahu, pratiquant une pêche traditionnelle hawaïenne appelée Hukilau

En amont de la 15^e conférence des Nations unies sur la biodiversité, plusieurs États se sont engagés à créer des aires protégées sur au moins 30 % de leurs territoires terrestres et marins d'ici à 2030. **Cette tendance à se concentrer sur la proportion des terres et mers à protéger pour préserver la biodiversité occulte des questions plus fondamentales : comment et par qui doit se faire cette conservation ?** Ces questions sont pourtant cruciales pour permettre une conservation efficace de la biodiversité.

L'équipe du projet de recherche FRB-Cesab [JustConservation](#) a ainsi passé en revue plus de 3 000 publications pour mesurer l'effet de différentes

formes de gouvernance - gestion et prise de décision en matière de conservation - sur les résultats de la conservation de la biodiversité. Il a révélé un contraste frappant entre les résultats issus de la conservation sous le contrôle « local » des peuples autochtones et communautés locales, et les résultats de la conservation menée sous le contrôle « extérieur » des États, ONG et entreprises privées. Dans le premier cas, 56 % des études montrent des résultats positifs, tant pour le bien-être humain que pour la conservation. Dans le second cas, seuls 16 % des études rapportent des résultats positifs et plus d'un tiers ont abouti à une conservation inefficace et des résultats sociaux négatifs. Ainsi, une conservation qui soutient l'implication des peuples autochtones et des communautés locales est la principale voie vers une conservation efficace à long terme de la biodiversité, en particulier lorsqu'elle est encadrée par des politiques plus larges. Pour que nos efforts ne soient pas vains, il ne suffit donc pas de se concentrer sur ce qu'il faut conserver ou sur la surface à conserver, mais se questionner sur la manière dont la conservation est effectuée et par qui peut s'avérer encore plus important.

Plus d'informations :

>> Consulter la [page du projet](#)

Les méthodes de la revue systématique et de la méta-analyse mobilisées



Le Cesab de la FRB permet des activités de recherche de haut niveau consacrées à la synthèse des idées et à l'analyse des données dans le domaine de la biodiversité. La revue systématique – appelée aussi « synthèse des faits avérés », est une approche de la synthèse de connaissances et se distingue des autres projets Cesab par sa méthodologie. **Elle consiste à collecter le maximum de connaissances, en réponse à une question de recherche structurée en suivant des étapes rigoureuses et prédéfinies.** Elle permet de faire l'état des lieux des connaissances sur un thème donné, mais également de mettre en lumière les lacunes de connaissances et la disparité des résultats et des méthodes, au travers de critères explicites et réutilisables.

La revue systématique cherche surtout à identifier les savoirs les plus robustes en indiquant le degré de confiance que l'on accorde aux résultats en procédant à une évaluation critique. Enfin, elle permet de réaliser une synthèse qui

doit permettre à l'utilisateur d'avoir une idée de l'état des savoirs et l'aider à décider : la revue systématique peut servir aux décisionnaires de politiques sectorielles ou territoriales afin d'éclairer la décision finale.

Dans un certain nombre de cas, la revue systématique apparaît comme une approche pertinente, en particulier dans les cas suivants :

- lorsqu'on identifie des lacunes de connaissances sur un sujet (par exemple l'appréciation de l'impact cumulé de plusieurs pressions) ;
- lorsqu'une question de recherche apparaît controversée ;
- en amont du lancement d'un projet de recherche, afin de cibler au mieux son orientation.

Par exemple, le [projet InDySEM](#), financé dans le cadre de l'appel à revues systématiques 2020, utilise la revue systématique pour étudier les services écosystémiques du milieu marin (production pour la pêche, séquestration de carbone, etc.). **La revue systématique permet ainsi d'identifier et d'analyser les interactions entre biodiversité marine et sociétés humaines pour identifier comment les dynamiques écologiques, qu'elles soient naturelles ou liées à des facteurs anthropiques, agissent sur la production et la demande de services écosystémiques marins.**

Plus d'informations :

>> Consulter la [page du projet](#)

PÔLE COORDINATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

• Ipbes

Contacts :

Agnes Hallosserie

Email : agnes.hallosserie@fondationbiodiversite.fr

Coline Léandre

Email : coline.leandre@fondationbiodiversite.fr

Retour sur l'atelier sur les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont un des cinq principaux facteurs de pression sur la biodiversité identifiés par l'Ipbes. Une cible du projet de cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 est dédiée à cet enjeu. Les prochaines discussions de la CDB sur ce sujet pourront s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation Ipbes sur les espèces exotiques envahissantes, en cours de réalisation.

Pour mobiliser la communauté de recherche, les acteurs locaux et les gestionnaires d'espaces, la FRB a organisé le 1^{er} février 2022 un atelier en ligne de relecture du résumé pour décideurs de cette évaluation avec l'appui du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes et du réseau Outre-mer de l'UICN.

Cet atelier a mobilisé 15 participants et cinq observateurs. Les discussions ont mené à des échanges très riches et à une confrontation des idées et des connaissances entre les experts. Ce fut également l'occasion pour les participants de mieux comprendre le processus de relecture et les procédures de l'Ipbes et de contribuer à améliorer la qualité et la pertinence de cette évaluation.

Les préparatifs pour la 9^e session plénière de l'Ipbes commencent

La 9^e session plénière de l'Ipbes se tiendra à Bonn (Allemagne) du 2 au 9 juillet. Pour la première fois depuis 2019, deux nouveaux rapports devraient sortir : l'un consacré à **l'utilisation durable des espèces sauvages**, traitant des pratiques de pêche, cueillette, chasse, collecte, observation et tourisme ; l'autre consacré aux **multiples valeurs de la nature et leur prise en compte dans les décisions**. La plénière devra également se prononcer sur le rapport de cadrage de l'évaluation des impacts et dépendances des entreprises à la biodiversité qui devrait commencer en 2023. La plénière considérera enfin les collaborations possibles entre l'Ipbes et le Giec, et le programme de travail de l'Ipbes pour la période 2025-2030.

Les parties prenantes sont invitées à participer à la 9^e session plénière de l'Ipbes à l'occasion du Stakeholder

Day (en anglais) le 2 juillet. Inscription obligatoire avant le 27 mai sur : <https://ipbes.net/ipbes-9/registration-stakeholder-day> (il vous faudra créer un compte d'utilisateur sur le site de l'Ipbes, le cas échéant). Le Stakeholder Day est ouvert à tous et ne requiert pas d'accréditation pour la plénière.

LE COIN DES NATURALISTES

De quelle plante s'agit-il ?

Je suis protégée en Allemagne depuis 1874 !



VALEURS ET UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES SAUVAGES



DE QUOI PARLE-T-ON ?

La FRB donne la parole à des chercheurs et chercheuses ainsi qu'à des acteurs de la société pour parler de valeurs et d'utilisation durable sous différents angles, de la chasse à l'économie en passant par l'éducation. **Rendez-vous de janvier à juin pour une série d'articles sur ces thématiques intrinsèquement liées.**

>> [Consulter la page de la campagne](#)

VERS UNE UTILISATION DURABLE DES ESPÈCES

Avec le soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la FRB a rédigé une fiche pour recenser les impacts de l'exploitation non durable des espèces sur la biodiversité et des exemples de solutions pour tendre à une utilisation plus durable des espèces.

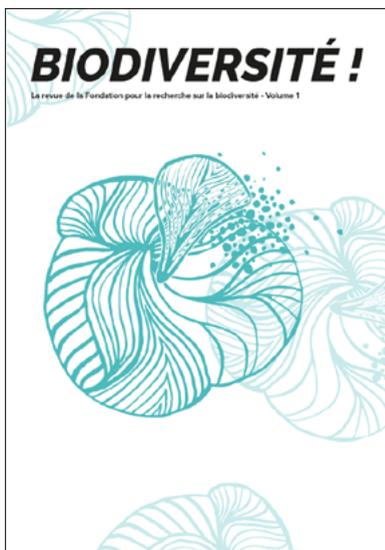
>> [Consulter la fiche](#)

PÔLE COMMUNICATION

Contact : Robin Almansa

Email : robin.almansa@fondationbiodiversite.fr

Découvrez *Biodiversité !* La nouvelle revue de la FRB



La Fondation pour la recherche sur la biodiversité lance *Biodiversité !* une revue qui met en avant les solutions issues de la recherche française sur la biodiversité afin d'en enrayer le déclin.

En présentant différentes publications de la Fondation, *Biodiversité !* a pour ambition de valoriser le rôle clé de la recherche dans la construction d'un monde plus durable. Ce premier numéro présente des leviers et des recommandations, issus de différents résultats de la recherche

française, susceptibles de favoriser ce changement si important pour enrayer le déclin de la biodiversité. En proposant une série d'articles, de portraits et de regards accessibles au plus grand nombre la Fondation saisit une nouvelle fois l'occasion de donner plus de place à la connaissance scientifique dans le débat public.

Quels sont les impacts des changements anthropiques sur la dynamique évolutive de la biodiversité ? Quelles solutions fondées sur la nature proposées par la recherche permettent d'atténuer le déclin de la biodiversité et le changement climatique ? La ville du futur est-elle l'avenir de la biodiversité ? Autant de questions auxquelles des scientifiques ont répondu et qui sont à lire dans *Biodiversité !*

Membre de l'Assemblée des parties prenantes de la FRB, *Biodiversité !* a été conçue pour vous. C'est pourquoi deux exemplaires de ce premier volume sont offerts à chaque acteur et actrice de l'Assemblée. Nous espérons sincèrement que cet objet vous plaira et que vous en apprécierez autant la lecture que nous avons pris de plaisir à le concevoir.

Contact : Robin Almansa

Email : robin.almansa@fondationbiodiversite.fr

LA FRB DANS LES MÉDIAS

Actu IA

L'intelligence artificielle au service de la biodiversité marine : Démarrage d'un challenge scientifique international inédit

>> [Consulter l'article](#)

France Canada Culture

Biodiversité et conservation : Vers 30 % de zones terrestres et marines protégées ?

>> [Consulter l'article](#)

Faune sauvage

Quelles sont les préférences des français entre les mots *nature* ou *biodiversité* ?

>> [Consulter l'article](#)

Fonds pour l'arbre

La haie champêtre est un réservoir pour la biodiversité

>> [Consulter l'article](#)

Novethic

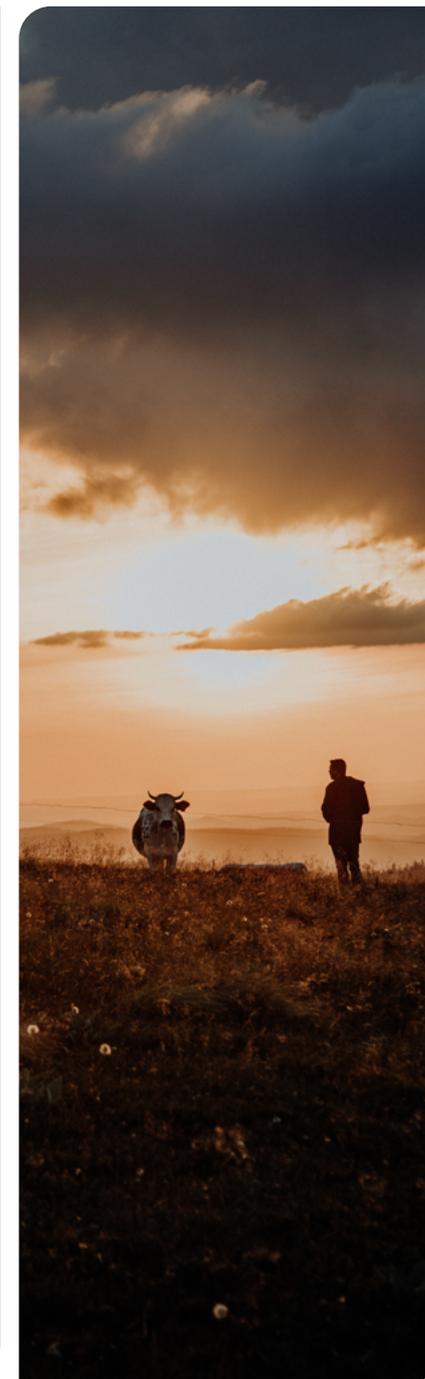
Biodiversité, climat, paix, Covid-19... Un seul et même combat.

>> [Consulter l'article](#)

Le club de Mediapart

Comment enclencher un «changement transformateur» ?

>> [Consulter l'article](#)



À VOS AGENDAS

Juin

Journée FRB
VOUS PRENDREZ BIEN UN PEU DE CDB ? UN REGARD DE LA RECHERCHE SUR LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITÉ

2 juin 2022
De 9h00 à 17h00

Organisée par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Lieu : Maison de l'Océan
195 rue Saint-Jacques, Paris 5e

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, mais aussi à la veille de l'adoption du nouveau cadre mondial pour la biodiversité de la CDB et des nouveaux rapports de l'Ipbes, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité consacre sa Journée FRB 2022 à ce paysage international et ses implications aux niveaux national, territorial et sectoriel.

[+ d'infos](#)

Octobre

Colloque international
LES MARES, UN PATRIMOINE NATUREL CONSTRUIT, UN PATRIMOINE CULTUREL NÉGLIGÉ. INTÉGRER LES DIMENSIONS GÉOHISTORIQUE ET TERRITORIALE DANS LA GESTION CONTEMPORAINE DES MARES

Du 20 au 22 octobre 2022

Organisé par le Groupe d'histoire des zones humides (GHZH), l'Association pour le développement de la recherche et de l'enseignement sur l'environnement (Adree) la Société nationale de protection de la Nature (SNPN) et avec l'appui des laboratoires Cedete (Université d'Orléans), Citeres (Université de Tours) et Ladyss (Université de Paris).

Lieu : Barenton-Bugny et Laon (Aisne)

Appuyé par trois laboratoires de recherche impliqués dans l'étude des zones humides, ce colloque favorisera une réflexion croisée sur les trajectoires scientifiques et gestionnelles de ces milieux hybrides. Cette réflexion s'inscrit également en droit fil des nombreuses actions nationales et régionales de revalorisation des mares du fait de la polyvalence naturelle et culturelle de leur intérêt patrimonial.

[+ d'infos](#)

Salon
ADNATURA - SALON NATIONAL DES PROFESSIONNELS DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Du 27 au 29 octobre 2022

Organisé par l'Association du salon de l'écologie en collaboration avec la Région Occitanie, l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie (ARB Occitanie), la ville de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, l'Union des professionnels du génie écologique et l'Université de Montpellier.

Lieu : Parc des expositions de Montpellier

Rendez-vous annuel des professionnels de l'écologie et de la biodiversité, AdNatura permet de réunir, de connaître et de valoriser tous les acteurs de la filière professionnelle de l'écologie et de la biodiversité de France dans un Forum professionnel au travers de stands, conférences, tables rondes, ateliers, rendez-vous d'affaires et *job dating*.

[+ d'infos](#)

Novembre

Congrès
EXPOSITIONS PRÉCOCES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX : COMPRENDRE LES IMPACTS ET AGIR SUR LES ÉCOSYSTÈMES ET LA SANTÉ HUMAINE

Du 23 au 25 novembre 2022

Organisé par la Fondation Rovaltain et la Société Francophone de Santé et Environnement (SFSE)

Lieu : Palais des Congrès Jacques Chirac à Valence

Les dernières recherches ont montré que les expositions à des facteurs environnementaux aux stades précoces chez les êtres vivants sont déterminantes pour le développement et la santé des générations futures. Elles sont également susceptibles d'être exacerbées par les bouleversements climatiques et écologiques en cours. C'est pourquoi la thématique de ce congrès est « Expositions précoces aux facteurs environnementaux : comprendre les impacts et agir sur les écosystèmes et la santé humaine ».

[+ d'infos](#)

Directrice de publication :

Hélène Soubelet

Coordinateurs :

Martin Plancke, Robin Almansa

Relecteurs :

Marjolaine Garnier, Pauline Coulomb,
Cécile Jacques, Hélène Soubelet,
Denis Couvet

Crédits photographiques :

Pixabay
Pexels
Robin Almansa
Martin Plancke
page 34 - Holladay
page 35 - Wilfried Thomas

© FRB - Avril 2022

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a pour mission de favoriser les activités de recherche sur la biodiversité en lien avec les acteurs de la société. Susciter l'innovation, développer et soutenir des projets, diffuser les connaissances et mobiliser l'expertise sont au cœur de ses actions.

Interface science-société originale, la FRB est ainsi au cœur d'un vaste réseau de chercheurs et d'acteurs aussi bien publics que privés.

Elle est ainsi impliquée au sein de divers programmes nationaux et internationaux tels que l'Ipbes, la Plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques dont elle est notamment chargée de relayer les travaux au niveau national.

Par son Assemblée des parties prenantes (APP), regroupant différentes structures (entreprises, syndicats, ONG, collectivités territoriales, etc.), la FRB accompagne les acteurs nationaux à s'approprier les dernières connaissances scientifiques sur la biodiversité. Forte de son rôle d'interface, elle permet à l'inverse, de traduire les enjeux de biodiversité des acteurs de l'APP en question de recherche afin de les intégrer à différents projets de recherche.



Fondation pour la recherche sur la biodiversité

195, rue Saint-Jacques 75005 Paris

www.fondationbiodiversite.fr



@FRBiodiv